



PLAN DE MOBILITÉ 2022 > 2025

1. CONTEXTE

1.1 Pour un établissement responsable

Notre établissement s'engage en faveur d'un développement durable. Un schéma directeur pour la période 2022-2026 a été écrit et nous projette à horizon 2030. Son plan d'actions est ambitieux et vise à nous améliorer continuellement. Il rassemble des actions qui vont :

- Influencer sur notre stratégie et politique de développement, qui impacteront le fonctionnement de nos services et composantes ;
- Nous conduire à repenser nos formations et enseignements, qui feront de nos étudiantes et étudiants les vecteurs d'un changement que nous savons vital ;
- Promouvoir une recherche écoresponsable et ouverte ;
- Mettre l'Homme au cœur de nos préoccupations ;
- Faire que demain nous puissions être en capacité de répondre aux besoins de toutes et tous.

Dans ce contexte, tout naturellement, les émissions de Gaz à Effets de Serre, source du réchauffement climatique, engendrés par l'activité de l'établissement et de sa communauté doivent être contrôlées et réduites.

1.2 Réduire l'émission des Gaz à Effets de Serre

Les Gaz à effets de Serre (GES) sont quantifiés à l'université au travers de la traduction en kilogramme équivalent CO₂ par les émissions liées :

- Aux postes énergétiques ;
- Aux rejets directs de gaz à effet de serre ;
- À la prise en charge des déchets produits ;
- Aux achats de biens et services ;
- Aux équipements possédés ;
- Aux déplacements des personnes.

De ces émissions est déduite la valorisation des déchets produits (émissions évitées).

La figure 1 présente la répartition des émissions par poste obtenue en 2019, sur des données 2018.

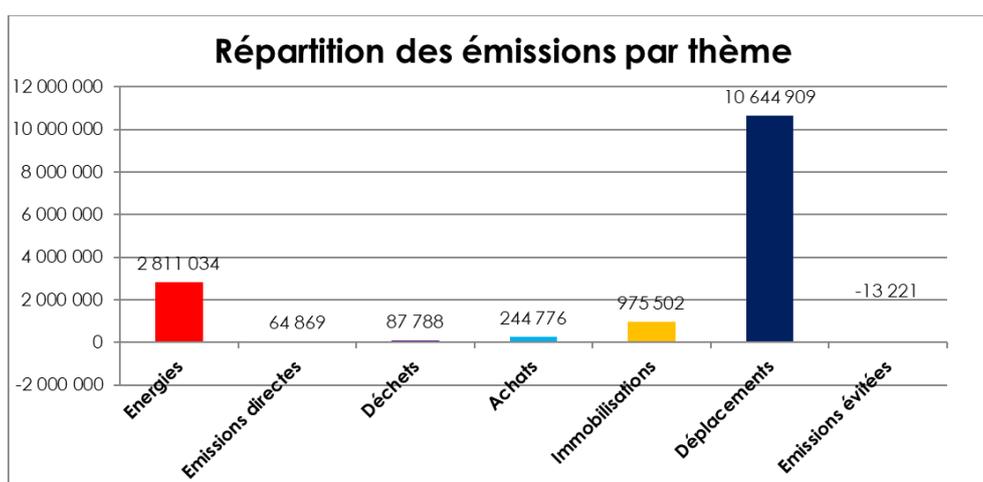


Figure 1. Répartition des émissions par thème réalisée en 2019.

Cette figure montre la part prépondérante des déplacements domicile-travail/étude et professionnels des membres de notre communauté universitaire dans nos émissions de GES.

Aussi, optimiser nos déplacements, recourir à des mobilités plus douces, constituent des leviers importants que notre établissement doit investir pour réduire nos émissions de GES, et réduire ainsi notre empreinte carbone.

1.3 Par un Plan de Mobilité personnalisé

Le Plan de mobilité (PDM) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements de son personnel et de ses étudiants, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Le Plan de Mobilité a pour objet de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, promouvoir les mobilités durables (vélo, piéton, transports en commun...) et créer des gains économiques, sociaux et environnementaux.

2. METHODOLOGIE

2.1 Prendre connaissance de l'existant

L'Université Polytechnique Hauts-de-France a pu s'appuyer, pour le diagnostic, sur les travaux élaborés par la Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France (ComUE LNF) qui avait lancé une démarche de plan de mobilité à l'échelle régionale concernant 150 000 étudiants et 20 000 personnels.

L'objectif de la ComUE LNF consistait à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles et étudiantes en :

- Favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ;
- Promouvant les mobilités durables : vélo, marche, transports en commun ... ;
- Générant des gains économiques, sociaux et environnementaux.

Le diagnostic a été élaboré de 2014 à 2016 (*Rapport Mobilités Urbaines Campus, Diagnostic, ComUE LNF, mission DD, 04-2016*) grâce à :

- Des entretiens exploratoires menés par la ComUE LNF et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ;
- Des entretiens semi-directifs menés auprès d'une cinquantaine d'étudiants/personnels ;
- Une enquête en ligne conçue à partir des problématiques identifiées lors de la phase qualitative (plus de 10 000 réponses) ;
- Un travail cartographique et de géolocalisation réalisée à partir des données anonymisées des lieux de résidence des étudiants et du personnel de la ComUE LNF.

Des actions avaient alors été définies (*Rapport Mobilités Urbaines Campus, Plan d'actions, ComUE LNF, mission DD, 01-2017*) comme suit :

- Des actions d'ordre général pouvant être mises en œuvre sur l'ensemble des établissements de la ComUE (ex. le Challenge Mobilité Hauts-de-France);
- Des actions spécifiques pour certaines Universités.

En 2017/2018, une mise à jour de l'enquête en ligne a permis de renouveler le diagnostic mobilité auprès des étudiants et personnels (*La mobilité étudiante, étude des déplacements domicile-campus en 2017, ComUE LNF, mission DD, 06-2019, Enquête Mobilité 2018, La mobilité au travail, Personnel de l'Ens. Sup., ComUE LNF, mission DD, 10-2019, Enquête Mobilité 2018, Les déplacements domicile-travail, Personnel de l'Ens. Sup., ComUE LNF, mission DD, 10-2019*). Ces données devaient permettre d'actualiser le bilan des émissions de GES des établissements. Enfin, parallèlement à cela une enquête déplacements certifiée EMC² a été réalisée en 2018-2019 sur le périmètre du SCoT (Schéma

de cohérence territoriale). Elle offre une photo récente des comportements de mobilité des habitants du ressort territorial et des étudiants en particulier.

En parallèle à ces réflexions et rapports, des actions concrètes ont été réalisées ces dernières années, citons à titre d'exemples :

- La « Journée Mobilité Douce », avec prêt de trottinettes électriques, de vélos électriques, 2017-2019 ;
- L'installation du bus « Luciole » qui relie, de 21h30 à 1h, le campus du Mont Houy et le centre de ville de Valenciennes, depuis 2018 ;
- L'installation de plusieurs abris à vélo en 2019 ;
- L'installation de plusieurs bornes de recharge installées pour véhicules électriques sur 3 campus (Mont-Houy, Cambrai et Maubeuge) ;
- L'implication de l'UPHF, au titre de membre du comité technique, du projet européen MOBIMIX (<https://www.interreg2seas.eu/fr/MOBI-MIX>).

Elles sont pour plusieurs à mettre au crédit du groupe Mobilité et Développement Durable (MoDD) de l'UPHF, qui créé en 2016, a ouvert la voie.

2.2 Se faire accompagner par une structure ayant la compétence

L'Université Polytechnique Hauts-de-France et son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, ont souhaité se faire assister par le CEREMA dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité.

L'accompagnement du CEREMA a eu pour mission :

- L'assistance à la mise en place d'un comité de pilotage (annexe 1) ;
- L'aide à la définition des grandes orientations ;
- L'aide à l'identification des partenaires à associer à la démarche (ex. les autorités organisatrices de la mobilité, AOM) ;
- L'aide à l'identification des représentants du personnel et des étudiants dans l'élaboration des mesures spécifiques et des sous actions ;
- L'aide à la définition des indicateurs d'évaluation.

Les documents produits par le CEREMA sont joints à cette synthèse.

2.3 Impliquer la communauté universitaire aux réflexions

Pour que les actions soient appropriées et acceptées par le personnel et les étudiant(e)s, il était impératif de les faire participer à l'élaboration du plan de mobilité de l'Université. La méthode utilisée a été celle des focus groups qui consiste en un entretien collectif. Cette méthode permet de confronter les différents points de vue et situations des participants et de faire émerger des améliorations possibles, des pistes d'actions, etc.

Trois focus groups ont été organisés par catégorie de membres de la communauté (BIATSS, E-EC, Etudiants) afin de faciliter la prise de parole au sein d'un groupe homogène. Les échanges ont abordé :

- Les déplacements du quotidien (domicile-travail/études, professionnels et personnels) ;
- Le stationnement et les rythmes ;
- Les nouvelles organisations de travail et des études.

Dans la dernière partie de chacun des focus groups, les participants devaient participer à un exercice fictif de simulation, dont l'objectif était de recueillir leurs réactions, d'essayer de les faire se projeter dans cette nouvelle situation et de voir comment ils pourraient adapter leurs comportements de mobilité. Le scénario (totalement fictif) retenu consistait à supprimer la moitié des places de stationnement automobile sur tous les campus.

L'analyse des focus group réalisée par le CEREMA est jointe à ce document de synthèse.

3. PLAN D' ACTIONS

3.1 Avec des grands axes

L'analyse de l'ensemble des documents existants et livrables produits, qui a été réalisée par un comité de sélection (Annexe 1), a conduit à retenir 4 grands axes au Plan de Mobilité de l'UPHF et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France.

1. Accompagner la communauté universitaire aux changements

Sensibiliser, former, inciter et accompagner les personnels et les étudiants à la mobilité douce, communiquer, informer, diffuser et valoriser les actions déployées par l'UPHF en faveur du changement des pratiques de mobilités.

2. Améliorer l'accessibilité aux campus pour tous

Améliorer l'accessibilité aux campus et à leurs bâtiments, et favoriser l'adhésion aux modes de mobilité alternative à la voiture personnelle.

3. Réduire les coûts liés aux transports

Promouvoir le covoiturage, inciter financièrement les personnels à pratiquer le covoiturage ou le vélo, électrifier la flotte de véhicules automobile.

4. Limiter les déplacements

Adopter de nouveaux rythmes dans les études, consolider les nouvelles pratiques de travail et dans les études, proposer un logement étudiant attractif à proximité des campus et faciliter la restauration sur tous les campus.

3.2 Qui se déclinent en 12 fiches actions

Le Plan de Mobilité de l'UPHF et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, comprend 12 actions, rattachées aux 4 grands axes présentés :

- Action 1.1 : Recruter un conseiller en mobilité
- Action 1.2 : Communiquer sur les actions inscrites au PDM
- Action 2.1 : Améliorer les déplacements en mode doux au sein des campus
- Action 2.2 : Disposer d'une information actualisée pour se rendre et pour se déplacer sur les campus
- Action 2.3 : Améliorer l'accessibilité aux campus à la mobilité douce
- Action 3.1 : Déployer le forfait mobilités durables
- Action 3.2 : Promouvoir le covoiturage
- Action 3.3 : Rendre le parc automobile plus durable
- Action 4.1 : Installer durablement de nouvelles pratiques dans le travail et dans les études
- Action 4.2 : Installer durablement de nouveaux rythmes dans le travail et dans les études
- Action 4.3 : Rendre le logement étudiant plus attractif
- Action 4.4 : Promouvoir une restauration pour tous sur les tous les campus

L'ensemble de ces actions a été présenté au CEREMA, et ajusté en fonction des remarques émises. Les fiches détaillées figurent en Annexe 2.

4. CONCLUSION

Le Plan de Mobilité de l'UPHF, et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, vise à optimiser les déplacements de la communauté universitaire, à favoriser l'usage des modes de

déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Les gains attendus sont à la fois économiques, sociaux et environnementaux.

Ce Plan de Mobilité de l'UPHF, et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, agit sur les 5 facteurs qui expliquent l'augmentation du CO₂ dans les transports (cf. Figure 2).



Figure 2. Décomposition du CO₂ dans les transports (ADEME, Focus sur la Loi d'Orientation des Mobilités, Valenciennes).

Aussi, au travers de ce plan, l'Université souhaite limiter son empreinte carbone et ainsi réduire son impact sur le réchauffement climatique.

ANNEXE 1 :
Le Comité de Pilotage

LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage rassemblait 2 membres du CEREMA et 22 membres de l'UPHF.

Pour le CEREMA :

- Géraldine Bodard
- Patrick Palmier

Pour l'UPHF :

- Vincent Cayez
- Sabine Chef
- Christian Courtois
- François Delcroix
- Ghislaine Denisselle
- Claudine Follet
- Olivier d'Oliveira-Rézende
- Antoine Dufour
- Philippe Dulion
- Cécile Dutilleul
- Mohammed Hamroun
- Karim Hebbar
- Olivier Hespel
- Stephan Houvenaghel
- Gaston Lahmar
- Denis Lesueur
- Sylvie Merviel-Leleu
- Marie-Line Monnier
- Juliette Pluinage
- Philippe Pudlo
- Vincent Regnier
- Pascal Rutkowski

Le comité de pilotage s'est rassemblé à 2 reprises : le 10 février 2021 puis le 8 juillet 2021.

Les 2 rapports du CEREMA, dans leur version définitive, ont été réceptionnés le 6 février 2022.

LE COMITE DE SELECTION DES GRANDS AXES ET ACTIONS

- Philippe Dulion
- Philippe Pudlo
- Pascal Rutkowski
- François Vaganay

Ce comité s'est réuni le 31 mars et le 11 mai 2022.

ANNEXE 2

Les fiches actions

Axe 1

Accompagner la communauté universitaire aux changements

Sensibiliser, former, inciter et accompagner les personnels et les étudiants à la mobilité douce

Communiquer, informer, diffuser et valoriser les actions déployées par l'UPHF en faveur du changement des pratiques de mobilités

Action 1-1

Recruter un conseiller en mobilité

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	Pôle DDRS, DRH, DGS, service communication
Partenaires	:	Aucun
Moyens financiers	:	Etablissement : DG
Programmation	:	Année 2022

OBJECTIFS

Recruter et installer un conseiller mobilité pour l'UPHF au sein du pôle DDRS.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Des actions ont été réalisées ces dernières années visant à réduire les déplacements ou à inciter la communauté universitaire à délaisser la voiture au profit de modes de déplacement plus doux (ex. mise en place de la Fresque de la mobilité, du télétravail, du remboursement partiel des abonnements des transports en commun et l'installation d'abris à vélos). Pour autant, les campus n'ont jamais compté autant de voitures qu'aujourd'hui. Plus que quelques actions ponctuelles, un accompagnement coordonné au changement doit être opéré.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action vise à recruter un conseiller mobilité qui aura la mission d'insuffler et de coordonner ce changement. Il s'agira dans le cadre de cette action de :

- Définir la fiche de poste (missions précises et périmètre d'intervention du conseiller mobilité) ;
- Recruter le conseiller mobilité ;
- Installer le conseiller mobilité au sein du pôle DDRS ;
- Communiquer sur l'existence et la localisation du conseiller mobilité et ses missions, visant la

sensibilisation, la formation, l'incitation et l'accompagnement des personnels et des étudiants à la mobilité douce, ainsi que sur ses bienfaits, comme la santé des personnes ;

- Lancer rapidement un événement d'ampleur invitant une personnalité extérieure pour marquer les esprits de la communauté universitaire (ex. semaine dédiée aux nouveaux modes de mobilité).

Le conseiller mobilité sera amené à :

- Mettre en œuvre le plan d'actions et faire son suivi ;
- Évaluer les actions mises en place ;
- Analyser l'efficacité des actions mises en place au regard de l'objectif général du PDM ;
- Rédiger un bilan annuel relatif à la mise en œuvre du plan de mobilité.

Dans ce cadre, le conseiller mobilité devra (liste non exhaustive) :

- Identifier des solutions alternatives à la voiture conducteur seul ;
- Développer l'utilisation des modes actifs ;
- Promouvoir la mobilité durable ;
- Travailler en lien avec les acteurs de la mobilité sur le territoire ;
- Réaliser des enquêtes en lien auprès des personnels et étudiants (satisfaction, déplacement pour le BEGES, ...);
- Réaliser un conseil mobilité collectif et/ou personnalisé ;
- Mettre en place un indicateur de CO₂ sur DematOM.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Besoin réel pour l'établissement, une ressource indispensable pour insuffler le changement ;
- Existence d'une référente Développement Durable et Responsabilité Sociétale au sein du service communication de l'UPHF.

Difficultés :

- Trouver le financement ;
- Trouver la bonne personne.

FAISABILITÉ

L'action est une priorité, et pourra compter sur l'établissement pour un démarrage au plus tôt. Pour autant, la recherche du financement nécessaire sera menée en parallèle et rapidement.

INDICATEURS DE SUIVI

- Date de recrutement ;
- Date du premier événement visant à marquer les esprits sur l'existence d'un PDM et de la présence d'un conseiller mobilité à l'UPHF.

Axe 1

Accompagner la communauté universitaire aux changements

Sensibiliser, former, inciter et accompagner les personnels et les étudiants à la mobilité douce

Communiquer, informer, diffuser et valoriser les actions déployées par l'UPHF en faveur du changement des pratiques de mobilités

Action 1-2

Communiquer sur nos actions inscrites au PDM

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Service communication de l'UPHF
Acteurs internes	:	Pôle DDRS, relais communication dans les composantes, conseiller en mobilité
Partenaires	:	Presses (Voix du Nord...), radios
Moyens financiers	:	Etablissement : service communication
Programmation	:	Période 2022-2025

OBJECTIFS

Communiquer, informer, diffuser et valoriser les actions déployées par l'UPHF en faveur du changement des pratiques de mobilités auprès de la communauté universitaire et les parties prenantes externes.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Des actions ont été réalisées ces dernières années visant à réduire les déplacements ou à inciter la communauté à délaisser la voiture au profit de modes de déplacement plus doux (ex. mise en place de la Fresque de la mobilité, mise en place du télétravail, remboursement partiel des abonnements des transports en commun, l'installation d'abris à vélos). Pour autant, les campus n'ont jamais compté autant de voitures qu'aujourd'hui. Plus que quelques actions ponctuelles, un plan d'actions doit être produit et sa réalisation doit être connue de tous.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action vise à communiquer, informer, diffuser et valoriser toute action conduite dans le cadre de ce plan de mobilité. Cette action prend naissance dès le démarrage du plan d'actions, déjà au travers de sa publicité. Cette action pourra, par exemple, profiter des journées d'accueil pour informer les nouveaux personnels et étudiants des modes de déplacements possibles, informer sur les offres de transports disponibles (site

internet, fiches horaires, tarification, plans de réseau des transports en commun, écran site SNCF, itinéraires, applications smartphone, ...).

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Existence d'un service de communication à l'UPHF ;
- Existence de relais communication au sein des composantes de formation et de recherche ;
- Liens existants avec la presse et les radios ;
- Existence de journées d'accueil ;
- Existence d'une référente Développement Durable et Responsabilité Sociétale au sein du service communication de l'UPHF.

Difficultés :

- Trouver le bon canal pour « toucher » la communauté universitaire ;
- Inciter les canaux extérieurs à communiquer sur les actions conduites à l'université.

FAISABILITÉ

Le plan de mobilité ne peut pas atteindre ses objectifs sans une communication associée efficace. Cette action s'appuiera sur la référente communication DRS et des relais de communication dans les composantes.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communications, informations réalisées par an (ex. sur les événements organisés) ;
- Nombre d'articles de journaux ;
- Nombre d'intervention radio ;
- Nombre de connexion sur les pages Internet dédiées.

AXE 2

Améliorer l'accessibilité aux campus pour tous

Améliorer l'accessibilité aux campus et à leurs bâtiments, et favoriser l'adhésion aux modes de mobilité alternative à la voiture personnelle

Action 2-1

Améliorer les déplacements en mode doux au sein des campus

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Pôle DDRS
Acteurs internes	:	DG, DMLP, FPVE
Partenaires	:	Association Droit Au Vélo (ADAV), Technopôle Transalley, Communautés d'Agglomérations, Atout Access
Moyens financiers	:	Etablissement : DMLP
Programmation	:	Période 2022-2025

OBJECTIFS

Améliorer le déplacement en mode doux (marche, vélo, trottinette) à l'intérieur des campus y compris pour les personnes à mobilité réduite, dont les usagers de fauteuil roulant.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'Université a investi plusieurs millions d'euros ces 6 dernières années au travers de son Ad'AP. Son accessibilité aux bâtiments est aujourd'hui conforme à la réglementation. Pour autant, l'accessibilité entre les bâtiments, en particulier ceux du campus du Mont-Houy, reste encore en certains endroits bien délicate pour les usagers d'un fauteuil roulant et plus globalement pour les personnes à mobilité réduite. La mise en place de pistes cyclables le long de la RD40 et la RD958, et l'installation d'une liaison douce reliant le campus du Mont-Houy à la gare du Poirier, devrait augmenter sensiblement les flux de vélos et autres dispositifs de mobilité douce sur ce même campus. En 2022, l'UPHF a installé plusieurs abris à vélos non sécurisés sur les campus. Pour autant, la demande en abris à vélo sécurisés est prégnante. Les chemins, qui jalonnent de part et d'autres les voies de tramway se voient emprunter par des piétons, des vélos et autres dispositifs de mobilité douce (ex. trottinettes électriques). L'arrivée d'un flux plus important de modes de mobilité douce sur cette artère principale conduira à une cohabitation qu'il est nécessaire de contrôler.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action visera à :

- Améliorer la circulation des piétons, des usagers d'un fauteuil roulant et plus globalement des personnes à mobilité réduite de manière à satisfaire la qualité d'usage sur tous les campus ;
- Offrir sur les campus des lieux sécurisés pour les vélos ou autres dispositifs de mobilité douce (ex. abris à vélo sécurisés, casiers à trottinettes) ;
- Réaliser les aménagements permettant de favoriser un déplacement piéton sécurisé le long des lignes de tramway sur le campus du Mont-Houy ;
- Lancer une réflexion sur la circulation à vélo sécurisé au sein du campus du Mont-Houy.

Cette action résultera de la concertation avec les personnels et les étudiants sur le choix des équipements (abris à vélos sécurisés, ...) et de leur emplacement.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Attractivité des campus car l'accessibilité sera accrue ;
- Maîtrise totale de la mise en œuvre car l'action est menée au sein des campus ;

Difficultés :

- Source de financement

FAISABILITÉ

Moyennant financement, cette action ne souffre pas de freins limitant sa réalisation.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre et Longueur de « chemins » rendus accessibles pour tous et satisfaisant des critères liés à l'usage ;
- Satisfaction de l'ensemble des usagers sur la circulation sur les campus ;
- Nombre de lieux sécurisés installés (vélo, trottinette) ;
- Taux d'occupation des abris à vélo (sécurisés ou non) et à trottinettes ;

AXE 2

Améliorer l'accessibilité aux campus pour tous

Améliorer l'accessibilité aux campus et à leurs bâtiments, et favoriser l'adhésion aux modes de mobilité alternative à la voiture personnelle

Action 2-2

Disposer d'une information actualisée pour se rendre et pour se déplacer sur les campus

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Pôle DDRS
Acteurs internes	:	Services de communication de l'UPHF et des composantes, DMLP, DNUM, PFVE, DRH
Partenaires	:	Communautés d'agglomération, de communes sur Valenciennes, Cambrai et Maubeuge, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les syndicats Mixtes de Transports Urbains, les opérateurs de transports (SNCF, Transvilles, Place Mobilité Cambrai, STIBUS, Autocars de l'Avesnois, Cars du Hainaut, Agence Termerair, Keolis Val'Hainaut).
Moyens financiers	:	Etablissement : service COM, DMLP, DNUM
Programmation	:	Période 2022 - 2025

OBJECTIFS

L'objectif est de disposer d'une information actualisée, et donc aidante, pour se rendre et se déplacer sur les campus de l'UPHF.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Une signalétique sur les campus existe, mais ne permet pas de s'orienter, d'accéder aux bâtiments ciblés avec facilité ou en toute sécurité. Cette signalétique doit être améliorée.

Le site Internet de l'UPHF propose des informations relatives aux transports en commun, mais la mise à jour n'est pas régulière. Il est nécessaire de se coordonner avec les opérateurs de transport pour offrir aux visiteurs une information actualisée.

Des services aux mobilités douces existent, ils ne sont pas connus de tous. Il est nécessaire de mieux faire connaître ces possibilités de mobilité.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Retravailler la signalétique sur tous les campus, en évitant tout conflit d'usage entre les différents modes de déplacement ;
- Cartographier les abris à vélos (sécurisés ou non) et trottinettes, les emplacements PMR et dédiés au covoiturage sur les différents campus, les emplacements de bornes électriques ;
- Créer une carte interactive des campus permettant de visualiser l'ensemble des éléments cartographiés et la signalétique en différentes langues (dont l'anglais) ;
- Développer les pages Internet permettant d'accéder aux informations recensées et cartographiées ;
- Actualiser tout document qui intègre une partie mobilité-déplacement (ex. U-Guide).

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Existence d'un service communication à l'UPHF et des relais dans les composantes ;
- Documents existants avec information mobilité-transport (ex. U-Guide)
- Site Internet en cours de refonte ;
- Projet signalétique en cours.

Difficultés :

- Rendre accessible et utilisable les informations par toutes les parties prenantes (internes et externes).

FAISABILITÉ

La plupart des moyens nécessaires à l'action existent au sein de l'UPHF. Le développement de la carte interactive conduira à solliciter une structure externe.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de consultations des différentes pages sur le site web de l'UPHF ;
- Avancement en pourcentage de la mise en place de la signalétique ;
- Mesure de la satisfaction des parties prenantes, tant internes que externes (visiteurs).

AXE 2

Améliorer l'accessibilité aux campus pour tous

Améliorer l'accessibilité aux campus et à leurs bâtiments, et favoriser l'adhésion aux modes de mobilité alternative à la voiture personnelle

Action 2-3

Améliorer l'accessibilité aux campus à la mobilité douce

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Pôle DDRS
Acteurs internes	:	DG, DMLP, PFVE
Partenaires	:	Association Droit Au Vélo (ADAV), Communautés d'agglomération de communes sur Valenciennes, Cambrai et Maubeuge, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les syndicats Mixtes de Transports Urbains, les opérateurs de transports (Transvilles, Place Mobilité Cambrai, STIBUS, Autocars de l'Avesnois, Cars du Hainaut, Agence Termerair, Keolis Val'Hainaut).
Moyens financiers	:	Aucun
Programmation	:	Période 2022-2025

OBJECTIFS

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux campus par les transports en commun ou les modes doux pour offrir des alternatives à la voiture.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'Université Polytechnique Hauts-de-France est reconnue comme un partenaire incontournable dans la réflexion de la mobilité autour des campus et sites. Cette position amène l'établissement à être force de proposition pour améliorer l'accessibilité aux campus et sites. L'Université Polytechnique Hauts-de-France intègre le comité de pilotage Schéma Vélo de Valenciennes Métropole afin de définir l'accessibilité en vélo notamment au campus du Mont Houy en cohérence avec le schéma global sur le territoire. Elle fait partie du comité de partenaires du SIMOUV et ainsi participe à la réflexion sur la politique tarifaire des transports en commun sur la CAVM et la CAPH. Il est à noter que plusieurs actions sont déjà engagées dont certaines seront réalisées en 2022.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour le campus du Mont Houy, l'action visera :

- Travailler de concert avec les parties prenantes à la piste cyclable sur la RD 958 (vers Le Cateau) pour rejoindre l'avenue Mousseron à partir de l'entrée sud du campus ;
- Travailler de concert avec les parties prenantes à la piste cyclable sur la RD 40 (vers Trith-Saint-Léger) ;
- Travailler de concert avec les parties prenantes à une voie douce entre le campus et la gare du Poirier ;
- Travailler de concert avec les parties prenantes afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare du Poirier ;
- Etudier avec les parties prenantes l'accessibilité en mode doux le long des berges de l'Escaut à partir de la gare du Poirier pour accéder au centre-ville de Valenciennes ;
- Travailler en lien avec SNCF/Région pour adapter l'offre TER gare du Poirier ;
- Travailler avec les établissements à proximité (permet d'avoir plus de poids auprès des acteurs de la mobilité dans ce genre d'action) ;
- Travailler en lien avec l'AOM sur les horaires des transports en commun ;
- Faire découvrir les itinéraires en modes actifs ;
- Faire découvrir les itinéraires en Transports en commun ;
- Déployer de nouvelles bornes électriques avec une tarification.

Pour le site d'Arenberg, l'action visera à optimiser le service entre la gare SNCF de Valenciennes et le site d'Arenberg.

Pour le site de Cambrai, l'action visera à optimiser le service de navette en bus entre le site et la gare (horaires de bus en fin d'après-midi).

Pour le site de Maubeuge, l'action visera à travailler sur les itinéraires modes actifs pour rejoindre le site depuis la gare SNCF ainsi que les lieux de restauration.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Attractivité des campus car l'accessibilité sera accrue ;
- Les différents partenaires reconnaissent l'Université Polytechnique Hauts-de-France comme un partenaire incontournable dans la réflexion (l'Université Polytechnique Hauts-de-France fait partie du comité de partenaires du SIMOUV).

Difficultés :

- Hors du champ de compétence de l'Université Polytechnique Hauts-de-France puisque les actions se situent en dehors du campus ou du site ;
- L'Université Polytechnique Hauts-de-France n'a aucune maîtrise sur le financement et la réalisation des travaux.

FAISABILITÉ

La faisabilité dépend de la politique des partenaires notamment institutionnels.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de voitures avec un conducteur seul accédant aux campus ;
- Taux d'occupation des abris à vélo (sécurisés ou non) et à trottinettes ;
- Augmentation du nombre de personnels/étudiants disposant d'un abonnement transports en commun ;
- Augmentation du nombre de personnels bénéficiant de la prise en charge employeur de leur abonnement transports en commun.

AXE 3

Réduire les coûts liés aux transports

Promouvoir le covoiturage, inciter financièrement les personnels à pratiquer le covoiturage ou le vélo, électrifier la flotte de véhicules de l'UPHF

Action 3-1

Déployer le Forfait mobilité durable

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel
Responsable	:	DRH
Acteurs internes	:	Service COM
Partenaires extérieurs	:	Aucun
Moyens financiers	:	Etablissement : DRH
Programmation	:	Période 2022 - 2025

OBJECTIFS

Cette action vise à inciter au travers de l'octroi d'un forfait, dit le forfait mobilité durable, le personnel à réaliser leur déplacement domicile-travail au moyen du vélo ou du co-voiturage.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le nombre de personnels se rendant sur les campus en vélo ou en covoiturage est faible. Il existe déjà une prise en charge partielle des abonnements de transport en commun.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action a pour objet de gratifier le personnel, par un forfait, dépendant du nombre de jours d'utilisation du vélo ou du covoiturage pour les trajets domicile-travail. Ce versement annuel, qui se réalise l'année suivante de la réalisation, est 200 euros pour un minimum de 100 jours d'utilisation d'un mode de transport « durable » (co-voiturage ou vélo). Il n'est pas cumulable avec en charge partielle des abonnements de transport en commun.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Incitation financière (pouvoir d'achat) ;
- Places de covoiturage au plus près des bâtiments (signalétique) ;
- Abris à vélo existants.

Difficultés :

- Accessibilité aux campus en vélo ;
- Possibilités de covoiturage.

FAISABILITÉ

Le forfait mobilité durable est installé depuis janvier 2022. Le premier versement aura lieu au premier trimestre de 2023.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bénéficiaires du forfait mobilité durable par an ;
- Montant annuel versé par l'établissement ;
- Taux de report modal de la voiture vers le vélo ;
- Taux du report modal de la voiture avec un conducteur seul vers le covoiturage.

AXE 3

Réduire les coûts liés aux transports

Promouvoir le covoiturage, inciter financièrement les personnels à pratiquer le covoiturage ou le vélo, électrifier la flotte de véhicules de l'UPHF

Action 3-2

Promouvoir le covoiturage

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Pôle DDRS
Acteurs internes	:	DNum (applications informatiques), DMLP (places covoiturage), PFVE (volet étudiant), DRH (volet personnel), service communication
Partenaires	:	Aucun
Moyens financiers	:	Etablissement : Dnum et DMLP
Programmation	:	Période 2023 - 2025

OBJECTIFS

L'action a pour objectif de promouvoir la pratique du covoiturage, en favorisant la mise en relation des personnes, en développant des espaces de stationnement dédiés et en proposant une incitation financière.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'UPHF dispose d'un nombre de places de stationnement important (sur le Mont-Houy, Cambrai et Maubeuge). Pourtant, ceux-ci sont souvent en limite de saturation. Par ailleurs, le problème de stationnement est patent pour le campus des Tertiales-Ronzier. Le cadencement du transport en commun pour l'accès au site d'Arenberg rend la question du covoiturage primordiale. Une part importante des personnels et étudiants viennent en voiture. Il existe déjà des éléments de cartographie sur les lieux de résidence et d'études ou de travail (à conforter car anciens néanmoins), des plateformes de covoiturage ont été initiées (qu'il faudra expertiser), et aucune place dédiée au stationnement du covoiturage n'existe à ce jour.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action vise à inciter au covoiturage au travers du développement de plateformes numériques de mise en relations ou de création de communautés dans des plateformes existantes (ex : passpass covoiturage), en construisant une cartographie interactive des lieux de vie et lieux d'études ou de travail, en communiquant sur les mesures incitatives (ex. le forfait mobilité durable pour le personnel, la valorisation de la démarche écoresponsable pour les étudiants), en réservant des places de parking dédiées au covoiturage, en développant une application précisant les emplacements libres marqués covoiturage sur le campus et en mettant en place des journées d'information et de sensibilisation (par exemple des speed dating covoiturage).

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Le forfait mobilité durable pour le personnel ;
- La valorisation de la démarche écoresponsable pour les étudiants ;
- Le coût des carburants.

Difficultés :

- Les horaires non homogénéisés ;
- L'absence de connaissance des données permettant la mise en relation des personnes (la disponibilité des lieux de résidence, de travail et d'études est un atout pour faciliter la mise en relation).

FAISABILITÉ

L'UPHF a la maîtrise de l'action. Le travail engagé devra être collectif et impliqué tous les acteurs identifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'occupation de places de stationnement dédiées (application de localisation) ;
- Nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage ;
- Nombre de trajets réalisés en covoiturage ;
- Coût du forfait mobilité durable avec du covoiturage.

AXE 3

Réduire les coûts liés aux transports

Promouvoir le covoiturage, inciter financièrement les personnels à pratiquer le covoiturage ou le vélo, électrifier la flotte de véhicules de l'UPHF

Action 3-3

Rendre le parc automobile plus durable

Périmètre/cible	:	DMLP, composantes, établissement composante et gouvernance (UPHF, INSA HdF)
Responsable	:	DMLP
Acteurs internes	:	Aucun
Partenaires extérieurs	:	Aucun
Moyens financiers	:	Budget d'investissement des établissements (UPHF, INSA HdF)
Programmation	:	L'action se réalisera sur la période 2022 – 2025 en fonction des obligations réglementaires de renouvellement des véhicules.

OBJECTIFS

Cette action vise à disposer en fin de PDM d'un parc automobile majoritairement constitué de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et inciter à utiliser des modes alternatifs aux véhicules de service pour les déplacements professionnels.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le parc automobile est composé de :

- 7 véhicules utilitaires ;
- 6 véhicules de service accessibles en autopartage ;
- 5 véhicules de fonction.

Actuellement, 4 véhicules sont des véhicules électriques et 2 des véhicules hybrides rechargeables. Le remplacement des véhicules est programmé selon un échéancier bâti dans le respect de la circulaire du Premier Ministre du 13 novembre 2020.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agira dans cette action de

- Réorienter le renouvellement des véhicules vers des véhicules électriques ou a minima hybrides rechargeables ;
- Disposer d'un parc de véhicules partagés ;
- Mettre en œuvre une solution de rechargement partagé des véhicules de l'UPHF ;
- Mettre en œuvre une solution d'alimentation via des installations photovoltaïques.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- L'établissement s'engage déjà à obtenir une majorité de véhicules propres ;
- Evolution du prix des carburants fossiles.

Difficultés :

- Autonomie des véhicules électriques existants.

FAISABILITÉ

Fort enjeux en terme d'investissement mais compensé en partie par des économies d'usage. Il faut cependant tenir compte des échéances de renouvellement du parc.

INDICATEURS DE SUIVI

Selon l'enquête PAP 2022, l'Université a prévu l'achat d'un véhicule particulier hybride rechargeable de segment M1 (berline compacte) en 2022 et d'un véhicule particulier électrique de segment B2 (citadine polyvalente) en 2023.

- Nombres de véhicules hybrides ou électriques ;
- Coût avant et après la mise en place du PDM ;
- Report modal de la voiture de service vers des modes alternatifs ;
- Nombre d'abandon de la voiture de fonction.

AXE 4

Limiter les déplacements

Adopter de nouveaux rythmes dans les études, consolider les nouvelles pratiques de travail et dans les études, proposer un logement étudiant attractif à proximité des campus et faciliter la restauration sur tous les campus

Action 4-1

Installer durablement de nouvelles pratiques dans le travail et dans les études

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	DRH, PFVE, Directeurs des composantes (recherche, formation) et des services, représentants des étudiants
Partenaires extérieurs	:	Aucun
Moyens financiers	:	Etablissement
Programmation	:	Période 2022 - 2025

OBJECTIFS

L'action vise à limiter les déplacements domicile-travail et domicile-étude par un renforcement du télétravail et des enseignements à distance. Il s'agira aussi de privilégier les réunions virtuelles ou hybrides et de rationaliser les déplacements professionnels. L'objectif est désormais d'obtenir un développement harmonieux des nouvelles pratiques de travail limitant les déplacements, conciliant vie personnelle et qualité de vie au travail. Cette action visera aussi à réfléchir à l'impact sur l'action « modification des rythmes » et également sur l'action « covoiturage ».

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La crise sanitaire a fait émerger un besoin d'adaptation en urgence des pratiques de travail et l'installation de l'enseignement à distance, et a fait prendre conscience de l'impact des déplacements sur l'environnement. Aussi, la réglementation existe pour donner un cadre juridique au télétravail, ce qui aussi vrai pour le fonctionnement des instances à distance.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agira dans cette action de passer d'une mise en place de pratiques nouvelles, développées dans l'urgence de la crise sanitaire, à une organisation harmonieuse et réfléchie de nouvelles pratiques de travail et d'enseignements. Les axes principaux sont le développement du télétravail sur autorisation avec la mise en place d'une indemnité (maximum 220 € par an), le développement d'enseignements et de formations avec des modules à distance (y compris pour la formation des personnels), la mise en place de réunions à distance

dans un cadre sécurisé. Cette action doit s'inscrire dans un équilibre travail à distance et sur site dans l'intérêt des personnes et de l'établissement.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Existence d'une expérience du « télétravail » et des études à distance en grandeur réelle pendant la crise sanitaire qui a permis d'identifier les points d'attention ;
- Réduction des durées et coûts de transports, avec avantage économique et social ;
- Pratique offrant des facilités à des étudiants handicapés ;
- Mise en place de formations aux nouveaux outils collaboratifs et à la nouvelle organisation du travail.

Difficultés :

- Problèmes d'isolement voire de fracture numérique ;
- Problèmes liés à l'alternance présentielle et distancielle ;
- Limite à la vie de campus.

FAISABILITÉ

Cette action a été engagée. L'expérience montre qu'elle doit tenir compte des aspects techniques, mais aussi psychologiques afin d'améliorer réellement la qualité de vie au travail et la qualité de vie dans les études. Cette action doit s'effectuer sur la base du volontariat et de façon cadrée et concertée.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes en télétravail ;
- Nombre d'enseignements en virtuel ;
- Nombre d'étudiants ou stagiaires concernés ;
- Nombre de réunions officielles organisées à distance ou hybridées.

AXE 4

Limiter les déplacements

Adopter de nouveaux rythmes dans les études, consolider les nouvelles pratiques de travail et dans les études, proposer un logement étudiant attractif à proximité des campus et faciliter la restauration sur tous les campus

Action 4-2

Installer durablement de nouveaux rythmes dans le travail et dans les études

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	VP RH, DGS, DRH, VP Formation, VP REVE, PFVE, Directeurs des composantes (recherche, formation) et des services, VPE
Partenaires extérieurs	:	CROUS (restauration), AOM, collectivités, SNCF, entreprises ou instances représentatives, Place Mobilité Cambrai, STIBUS, Autocars de l'Avesnois, Cars du Hainaut, Agence Termerair, Keolis Val'Hainaut
Moyens financiers	:	Aucun
Programmation	:	Période 2022 - 2025

OBJECTIFS

L'action vise à adopter de nouveaux rythmes de travail et dans les études en journée, sur la semaine et dans l'année. Cette action doit permettre de lisser les flux d'entrée-sortie des véhicules automobiles sur les campus, ce qui aura plusieurs avantages : 1. Limiter la pollution (sonore, atmosphérique) sur les campus, 2. Réduire les temps perdus causés par les embouteillages particulièrement à l'entrée du campus du Mont-Houy, 3. Faciliter la pratique du covoiturage par une meilleure synchronisation des heures travaillées, 4. Faciliter l'accès à la restauration proposée par le CROUS à la pause méridienne et réduisant d'autant les files d'attente, 5. Réduire l'occupation des parkings et des locaux, afin de proposer de nouvelles activités aux bénéficiaires de la communauté universitaire dans son ensemble.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

En 2016, il avait été décidé de cadencer les horaires pour permettre le développement de parcours « polytechniques ». Force est de constater que de trop nombreuses exceptions sont en cours aujourd'hui, et conduisent à des difficultés, comme la réduction de la pause méridienne. En outre, les horaires de formation sont concentrés sur certains jours de la semaine et sur un nombre limité de semaines dans l'année. Les locaux et les parkings sont sur ces périodes en saturation, et sur les autres périodes peu occupés. Sur le campus du Mont-Houy particulièrement, les débuts et fin de cours sont très concentrés, ce qui génèrent des « bouchons » aux entrées-sorties de ce campus.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agira d'une part, de revenir au respect du cadencement des horaires avec une pause méridienne de 1 h 30 minimum pour les étudiants, avec comme objectif de favoriser la fluidité de l'accès au restaurant universitaire, de faciliter les parcours « polytechniques » et de favoriser le covoiturage. D'autre part, il faudra réfléchir à la possibilité de mieux répartir les enseignements sur l'année universitaire. De plus, l'échelonnement sur 2 plages horaires des débuts de cours (8 h et 9 h30) comme des fins de cours pourrait réduire l'engorgement du trafic routier et dans les transports en commun aux heures de pointe, particulièrement prégnant sur le campus du Mont-Houy, et doit être étudiée. Des enseignants chercheurs, développant des outils de planifications, pourront aussi être sollicités pour travailler aux emplois du temps.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Nécessité d'une coordination entre les formations pour le projet « polytechnique » de l'UPHF ;
- Cadencement entériné (1h30) en 2016 ;
- Respect de la pause méridienne ;
- Queue au restaurant universitaire des sites du Mont-Houy et Cambrai ;
- Saturation de certains parkings ;
- Embouteillage et la perte de temps à l'entrée du campus du Mont-Houy ;
- Intérêt grandissant du covoiturage et des modes alternatifs à la voiture conducteur seul.

Difficultés :

- Révision de la programmation des enseignements sur la semaine, comme sur la journée ;
- Révision du « cadencement » de l'année universitaire : durée des semestres et périodes de stages ;
- Offre en transport en commun suffisante en fin d'après-midi (Cambrai et Aulnoy-lez-Valenciennes).

FAISABILITÉ

Nécessite une action volontariste de l'ensemble de la communauté.

INDICATEURS DE SUIVI

- Mesure des horaires « non cadencés » et des flux de début et de fin de journée (via VT) ;
- Nombre de semaines par semestre ;
- Temps d'attente aux restaurants universitaires ;
- Temps d'attente aux entrées et sorties des campus aux heures de pointe.

AXE 4

Limiter les déplacements

Adopter de nouveaux rythmes dans les études, consolider les nouvelles pratiques de travail et dans les études, proposer un logement étudiant attractif à proximité des campus et faciliter la restauration sur tous les campus

Action 4-3

Rendre le logement étudiant plus attractif

Périmètre/cible	:	Tous les campus, les étudiants
Responsable	:	PFVE
Acteurs internes	:	Pôle DDRS
Partenaires extérieurs	:	CROUS, Bailleurs sociaux ou privés, Communautés d'agglomération, Région HDF
Moyens financiers	:	Aucun
Echéancier	:	2023 - 2025

OBJECTIFS

L'objectif est d'offrir des conditions améliorées d'hébergement aux étudiants, les rendant attractifs, permettent de limiter les coûts des transports et la perte de temps dans les trajets, et aussi de penser à d'autres modes de déplacement. Il s'agira aussi de faciliter les conditions d'études, en particulier dans une perspective d'augmentation de l'attractivité nationale et internationale des formations de l'UPHF et de l'INSA HdF.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Actuellement, le nombre de résidences universitaires semble suffisant mais les perspectives de développement de l'enseignement supérieur et de l'attractivité de l'établissement expérimental doivent être analysées pour anticiper les besoins. La tendance au fort recrutement local devrait se modifier avec les nouvelles formations déployées. De plus, le renchérissement du prix des carburants fossiles va avoir un impact pour les étudiants de la région qui effectuent des trajets quotidiens. Le temps de transport peut pénaliser le parcours universitaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Comme pour la restauration pour tous, cette question de développement d'un logement étudiant de qualité nécessite une analyse des attentes actuelles et des besoins qui peuvent se faire jour. En liaison avec le CROUS, il faut développer des offres d'hébergement diversifiées pour l'ensemble des étudiants nationaux et internationaux. Il s'agira aussi de proposer en liaison avec le CROUS, une plateforme de mise en relation propriétaires et locataires, de créer une base de données de l'ensemble de l'offre de logements étudiants,

de créer une base de données sur les colocations existantes occupées par les étudiants pouvant être poursuivies avec d'autres étudiants, de proposer une offre de mobilité avec le logement, de développer l'offre de logements accessible aux différents handicaps.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Animation de la vie étudiante sur les campus et dans les villes ;
- Renchérissement des transports.

Difficultés :

- Modèle économique à démontrer ;
- Coût croissant des loyers et charges ;
- Recensement, le plus complet possible, des logements étudiants

FAISABILITÉ

Investissement financier conséquent des partenaires après une étude de marché.

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'occupation des résidences universitaires ;
- Nombre d'offres sur la plateforme de mise en relation ;
- Taux d'étudiants originaires d'autres régions et de l'étranger ;
- Ratio logements adaptés.

AXE 4

Limiter les déplacements

Adopter de nouveaux rythmes dans les études, consolider les nouvelles pratiques de travail et dans les études, proposer un logement étudiant attractif à proximité des campus et faciliter la restauration sur tous les campus

Action 4-4

Promouvoir une restauration pour tous sur tous les campus

Périmètre/cible	:	Tous les campus, le personnel et les étudiants
Responsable	:	Pôle DDRS
Acteurs internes	:	PFVE, DRH
Partenaires extérieurs	:	CROUS, prestataires extérieures
Moyens financiers	:	Etablissement, partenaires extérieurs
Programmation	:	Période 2023 - 2025

OBJECTIFS

L'objectif est de rendre la vie sur les campus plus attractive pour limiter les déplacements à la pause méridienne ou le soir pour les étudiants en résidence à proximité des campus. Il s'agira également de faciliter et diversifier la restauration sur les campus.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'accès aux restaurants universitaires sur la pause méridienne pose un problème de gestion des files d'attente (cf. action sur la modification des rythmes). L'offre de restauration alternative (sandwicherie, Food-Truck ...) est limitée lors de la pause méridienne. Il n'y a pas de restaurant universitaire ouvert le soir. Il n'y a pas de restaurant universitaire sur Maubeuge.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La première partie de l'action devrait permettre l'étude des attentes (étude de marché) des personnels et usagers pour définir et quantifier les attentes. Cette étude doit permettre de voir avec le CROUS et d'éventuels partenaires extérieurs comment adapter l'offre de restauration. Il sera nécessaire de corréliser cette action avec celle relative à la modification des rythmes pour faciliter l'accès au RU. La question de la restauration le soir doit être abordée dans le contexte plus globale de la vie des campus (et de la sécurité).

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- L'augmentation de la plage horaire disponible pour les étudiants lors de la pause méridienne par la décision du COFVU du 13 octobre 2016 ;

- Le renchérissement des coûts de déplacements et le coût de la restauration externe ;
- La construction d'un modèle économique permettant une soutenabilité pour le CROUS et une rentabilité pour les partenaires extérieurs.

Difficultés :

- La construction d'un modèle économique permettant une soutenabilité pour le CROUS et une rentabilité pour les partenaires extérieurs (frein ou levier suivant « l'étude de marché » à réaliser) ;
- UPHF n'est pas unique décideur.

FAISABILITÉ

Complexe car il faut, pour développer une offre de restauration complémentaire, concilier le paramètre de gestion du temps de la pause méridienne (avec les contraintes des formations) et démontrer un modèle économique viable (tant à l'heure du midi que le soir).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de repas servis dans les différents RU et volume d'activité des cafétérias du CROUS ;
- Nombre d'offres de restauration sous convention ;
- Diminution temps d'attente entrée restaurant (gain estimé file d'attente) ;
- Taux de satisfaction auprès des personnels et des étudiants.